

Titre : Demande d'arrangements visant des services techniques

A. MODIFICATION À LA DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA)

1. Dans la DAMA à la section 1 : (ii) Fiche de renseignements spécifiques, Définition (c), 7.3 **REEMPLACER** la date de clôture de la DAMA **AVEC** :

« La date de clôture de la DAMA est fixée au [18-11-2014] à 14 h, heure normale de l'Est/heure avancée de l'Est (HNE/HAE). »

2. À la Section 5 : Critères d'évaluation de la DAMA, Sous-critère R 3.1, **AJOUTER** le mot « sectorielle » au premier paragraphe, comme suit :

« Le soumissionnaire devrait, au moyen du formulaire TECH-4B, décrire trois (3) affectations différentes, visant à fournir des services techniques dans les quinze (15) dernières années pour démontrer l'expérience **sectorielle** et la capacité de la personne proposée à fournir au moins deux (2) des cinq(5) types de services suivants (décrits à la clause 3.3 : *Description générale des activités de la Partie I, Section 4: Termes de référence génériques.*). »

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 :

Nous aimerions demander une prolongation à la date de clôture.

Réponse 1 :

S'il vous plaît, voir la modification 1 ci-haut de cette Addenda.

Question 2 :

Pouvons-nous inclure dans notre proposition des consultants qui ne sont pas Canadiens, ni résidents permanents?

Réponse 2 :

Oui.

Question 3 :

Est-ce que les individus inclus dans la proposition de notre firme de consultant peuvent également soumettre une proposition individuelle?

Réponse 3 :

Comme indiqué à la Section 1 : (i) Instructions aux soumissionnaires, paragraphe 4.3, un individu peut participer à plus d'une proposition, mais seulement si chaque proposition concerne des secteurs distincts.

Question 4 :

J'aimerais avoir quelques clarifications au sujet du nouveau formulaire Tech4A (CV). On demande de faire « référence au pays visé par l'affectation et de préciser le nombre de jours travaillés dans le pays ». Est-ce que ce libellé prend en compte l'expérience acquise dans le cadre de contrats d'appuis techniques directs (au Canada) aux programmes géographiques du MAECD alors que les missions dans les pays ciblés se font en moyenne deux fois l'an et ne

dépassent pas 15 jours (soit moins de 50% du niveau d'effort)? Est-ce que le nombre total de jours travaillés pour le programme (au Canada et dans le pays ciblé) ne peuvent pas être comptabilisés?

Réponse 4 :

Dans le formulaire Tech 4A, dans la boîte « **Niveau d'effort** : indiquer le nombre de mois ou le nombre de jours si ce n'était du temps plein ». Les soumissionnaires devraient indiquer le niveau d'effort total de l'individu pour l'affectation, incluant dans le pays visé, si c'est le cas. Sous « **Pays visé(s) par l'affectation** : si oui, indiquer la période travaillée dans le pays ». Les soumissionnaires devraient indiquer le niveau d'effort spécifiquement travaillé dans le pays visé par l'affectation. Ceci nous aidera à évaluer le sous-critère R 2.3.

Question 5 :

J'ai déjà complété ma soumission utilisant les 4 pages initialement prévues pour le formulaire Tech 4A. Devrais-je l'ajuster pour me conformer à la nouvelle limite de 6 pages?

Réponse 5 :

Il n'est pas requis d'utiliser les six (6) pages, si on est capable de démontrer l'expérience et fournir l'information demandée dans les quatre (4) pages initialement prévues.

Question 6 :

À la page 56 de la DAMA, version anglaise, il est mentionné « 5.4.3.2 Les titulaires d'un AMA devront fournir au MAECD une proposition technique et une proposition financière détaillées pour chaque personne qualifiée jugée compétente face à l'exigence ». Dans un tel cas, est-ce qu'un titulaire d'un AMA ne peut soumettre que l'individu qualifié sous son AMA, ou est-ce qu'il pourrait sous-traiter d'autres individus qualifiés afin d'établir une équipe complète ?

Réponse 6 :

Veillez vous référer à la question et réponse 4 de l'addenda 1, ainsi que le paragraphe 5.6 de la Section 2 : IS DDP AMA.

C. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.